

Rapport de la commission de la culture et de la communication du 7 septembre 2026

Rapporteur : M. CERUTTI Thierry, chef de groupe MCG

DA 068 – 26.09 Crédits budgétaires supplémentaires (Crédits supplémentaires pour la subvention de Concorde et pour le loyer de la bibliothèque)

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux

La commission de la culture s'est réunie le lundi 7 septembre 2026 au Concorde Espace Culture, salle l'Atelier, 16, rue Jean-Simonet.

Ont assisté à la séance M. AGRAMUNT, Conseiller administratif et Mme MAHRER, Cheffe du Service de la culture et de la communication

Le procès-verbal a été relevé par Mme BAREL, Secrétaire de séance, que nous remercions pour son excellent travail.

Il a été question d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 75'000.00 pour la location de nouveaux locaux de la bibliothèque de Châtelaine au sein de Concorde Espace Culture

La ville de Vernier représentée par le conseil administratif et la cheffe de service en charge de la culture n'ont pas fait de présentation motivant la nécessité de ce déménagement partant du principe que cela devait se faire.

La discussion a été amenée par un élu MCG souhaitant savoir quelle sera l'avenir de l'actuelle bibliothèque de Châtelaine.

Mme MAHRER explique que des réflexions sont en cours pour qu'un appel à projets soit lancé par le Service des bâtiments, en lien avec le Service de la cohésion sociale, pour l'occupation de ces locaux en l'état. Le projet est de trouver une entité ou des personnes qui fassent vivre ce lieu et qu'il reste un lieu de convivialité puisqu'il donne directement sur la rue et à proximité d'un arrêt de bus.

Une transformation des locaux ou imaginer un projet d'envergure demandent des moyens financiers importants, ce que la Commune n'a pas.

M. AGRAMUNT ajoute qu'il est aussi question de louer cet espace et pas seulement de le mettre à disposition d'associations.

Un élu MCG se demande pourquoi ce n'est pas le Service de la culture et de la communication qui pilote cet appel à projets. Il rappelle que le bâtiment qui jouxte l'actuelle bibliothèque de Châtelaine appartient aussi à la Ville de Vernier. Il suggère de chercher un projet qui réunirait ces 2 bâtiments.

Mme MAHRER précise que le Service de la culture et de la communication collabore également pour cet appel à projet et que des réflexions sont en cours pour identifier les besoins, voire pour étendre les activités de la compagnie ZANCO qui occupe le bâtiment d'à côté.

Un élu du Centre fait remarquer qu'actuellement, la Ville de Vernier ne paie pas de loyer pour cette bibliothèque. Il trouve dommage d'avoir une charge supplémentaire. Il souhaite savoir qui va encaisser le loyer de la nouvelle bibliothèque.

M. AGRAMUNT explique le loyer est encaissé par la FODAC. La surface prévue pour la nouvelle bibliothèque est de 400 m2, ce qui correspond au double de sa surface actuelle. Le loyer est aligné sur le prix du marché dans le secteur.

Mme MAHRER ajoute que, comme pour le point précédent, ce montant était prévu au budget 2026 qui n'existe pas. Ce montant est nécessaire pour le déménagement. La bibliothèque aurait dû être inaugurée en même temps que le centre Concorde mais comme il n'a pas été possible de faire la demande de crédit pour le déménagement, l'ouverture a dû être repoussée. Ce sont environ 20'000 documents qui vont être transférés.

Elle précise que la fermeture de la bibliothèque actuelle de Châtelaine aura lieu le week-end du Jeûne genevois pour une réouverture à la fin de l'automne. L'inauguration a été annoncée en janvier par prudence.

Les commissaires n'ayant plus de question, le Président passe au vote.

VOTE :

Acceptons-nous de donner un préavis favorable à l'ouverture par le Conseil administratif d'un crédit supplémentaire 2026 de CHF 75'000.00 pour la location de nouveaux locaux de la bibliothèque de Châtelaine au sein de Concorde Espace Culture ?

7 OUI (3 SOC, 2 VERTS, 1 MCG, 1 PLR)

3 NON (1 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 UDC)

La majorité de la commission de la culture à donner un préavis positif à cette demande de crédit supplémentaire et invite le conseil municipal à en faire de même